

**Date Enregistrement au RNCP :** Arrêté du 13 décembre 2005 portant création d'un certificat de spécialisation «animation et maintien de l'autonomie» associé aux spécialités et mentions du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (JORF du 21 Décembre 2005)

## NOUS CONTACTER

CEMÉA OCCITANIE

501 rue de la Métairie de Saysset

34078 Montpellier

04 67 50 46 00

accueil@cemea-occitanie.org

Renseignements et inscriptions auprès de Stéphanie Pugenc

Plus d'infos sur  
Ceméa Occitanie



Suivez nous sur



Les entrées en formation ont lieu selon des calendriers différents. Pour en savoir plus sur les lieux et dates des prochaines formations, consultez le feuillet joint, notre site internet, ou contactez-nous.

CGV : <https://cemea-formation.com/CGV/>

Mis-à-jour le 04/01/2024

# CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

## ANIMATION ET MAINTIEN DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE



Photo de Josh Appel - Unsplash

## LES OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

Le certificat de spécialisation « Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne » permet aux personnes diplômées d'un BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS ou en cours de formation d'appréhender des publics en perte d'autonomie et d'être en capacité de répondre à leur besoin, alternant de l'individuel et du collectif dans un esprit de bienveillance à l'encontre des publics accueillis.

La possession du CS AMAP atteste des compétences de l'animateur-trice à :

- Assurer, en autonomie pédagogique, la conduite des cycles d'animation participant au maintien de l'autonomie de la personne.
- Mobiliser les connaissances associées aux différentes personnes concernées par une perte importante d'autonomie.
- Préparer une action d'animation participant au maintien de l'autonomie de la personne.
- Mettre en œuvre une action d'animation participant au maintien de l'autonomie de la personne.
- Évaluer une action d'animation participant au maintien de l'autonomie de la personne.

En savoir plus : [https://beta.legifrance.gouv.fr/loda/texte\\_lc/LEGITEXT000027279053/2020-03-13](https://beta.legifrance.gouv.fr/loda/texte_lc/LEGITEXT000027279053/2020-03-13)

## L'ACCÈS À LA FORMATION

- La formation s'adresse aux personnes âgées de plus de 18 ans titulaires d'un BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS ou en cours de formation.
- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, avec un parcours individualisé de formation, une équipe de formateurs qualifiés, un référent handicap au sein du Centre de Formation.
- Les certificats de spécialisation (CS), qui regroupent plusieurs Unités Capitalisables Complémentaires, attestent de compétences professionnelles complémentaires à celles certifiées par un BPJEPS.

## L'ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est organisée en alternance .

- Module 1 : 5 jours en internat + 2 jours de formation à distance.
- Stage : 15 jours (105h) dans une structure accueillant des personnes concernées par une perte importante d'autonomie.
- Module 2 : 5 jours en internat + 2 jours de formation à distance.

Cette formation, principalement dispensée en présentiel, intègre des temps de formation à distance.

## POUR LES CEMÉA, EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION C'EST

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
- Sensibiliser les personnes au vivre ensemble et à l'interculturel.

## LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

La certification se fait en trois temps :

- La présentation écrite d'un dossier d'une vingtaine de pages présentant un cycle d'animation sociale. Ce dossier présentera au minima trois activités d'animation favorisant le développement ou le maintien de l'autonomie et de la relation sociale.
- Une des séances qui sera présentée au jury final sera développée dans le dossier.
- Une épreuve de présentation de séance d'animation sur la structure d'alternance devant deux personnes expertes composant une commission certificative. Un entretien de 30 minutes avec le candidat.

La certification est délivrée par la DRAJES sur proposition du jury régional du diplôme associé.

## LES DÉBOUCHÉS

Ce certificat de spécialisation permet de travailler dans tous les lieux favorisant le maintien de l'autonomie de la personne : EHPAD, Centres sociaux, handicap...

Certains animateurs sont employés dans des structures accueillant des personnes vivant une situation de perte d'autonomie individuelle importante. Dans ce cadre, leurs activités professionnelles les amènent à travailler en équipe pluridisciplinaire et les animations qu'ils sont amenés à conduire participent à atteindre, selon les cas, les objectifs suivants :

- Le ralentissement du processus de perte d'autonomie individuelle ;
- Le maintien d'un lien avec le milieu de vie antérieur ;
- Le maintien de la curiosité permettant la stimulation de l'activité et des capacités intellectuelles ;
- Le maintien des capacités de relation sociale permettant de freiner le processus abandonnique ;
- L'entretien de la mémoire ;
- L'entretien des capacités physiques et/ou psychiques de la personne.

## LES MÉTHODES



- Une conception et une pratique de la formation en alternance.
- L'utilisation de méthodes d'éducation active.
- La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation.
- L'aide au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel.
- Des parcours de formation personnalisés.
- Un accompagnement par un tuteur et un formateur référent.
- La cohérence des équipes pédagogiques.
- L'attention à la qualité du cadre matériel des formations.